

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1<sup>ier</sup> AVRIL 2025

## III- FINANCES

### **Rapport n°1 : Adoption des comptes de gestion 2024**

Après l'exécution du budget primitif 2024 et les décisions modificatives qui s'y rapportent, Mme la Présidente invite le conseil communautaire à :

- statuer sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024, y compris celles de la journée complémentaire
- statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- déclarer que les comptes de gestion pour l'année 2024 de :
  - . la communauté de communes,
  - . la ZAC de Carget,
  - . Transport à la Demande,

visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de la part du conseil communautaire.